

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE D'UN MINEUR DE MOINS DE SEIZE ANS ET NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

(Article Lp. 371-6 du code civil applicable à la Nouvelle-Calédonie)

1. MINEUR DE MOINS DE SEIZE ANS AUTORISÉ À SORTIR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____ à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE ET SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____ à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) : _____
Adresse : _____
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : _____ Commune : _____
Pays : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

3. NATURE ET DURÉE DE L'AUTORISATION

Autorise, suivant le cas, le mineur non émancipé visé au **1.** à (cocher la case) :
 Voyager seul Voyager accompagné de la personne majeure visée au **4.**
La présente autorisation est valable jusqu'au : _____ inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. TIERS NON TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE ACCOMPAGNANT LE MINEUR

Dans le cas où vous auriez coché la case « *Voyager accompagné de la personne majeure visée au 3.* »,
merci de renseigner les informations suivantes la concernant:
Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : _____
Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à (lieu de naissance) : _____
 Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
 Adresse : _____
 N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
 Code postal : _____ Commune : _____
 Pays* : _____
 Téléphone : _____
 Courriel : _____

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾

Type de document (cocher la case) :
 Carte nationale d'identité Passeport Autre (préciser) ⁽²⁾ : _____

Délivré(e) le : _____ Fin de validité : _____
 Par (autorité de délivrance) : _____

⁽¹⁾ : La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les noms, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que les dates de délivrance et de validité du document, et l'autorité de délivrance.

⁽²⁾ : Pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ;

Pour les titulaires de l'autorité parentale, ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en application des articles L. 311-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (dans leur version applicable à la Nouvelle-Calédonie) ;

Pour les titulaires de l'autorité parentale, ressortissants d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en application des articles L. 311-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (dans leur version applicable à la Nouvelle-Calédonie) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride.

6. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations » ⁽³⁾ :

Date : _____

Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____

⁽³⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

LISTE DES DOCUMENTS OFFICIELS ADMIS POUR JUSTIFIER DE L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE DU FORMULAIRE D'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Les documents admis pour justifier de l'identité du signataire à l'appui du formulaire d'autorisation de sortie du territoire sont les suivants :

1° Pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française :

- a) Carte nationale d'identité ;
- b) Passeport ;

2° Pour les titulaires de l'autorité parentale, ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse :

- a) Carte nationale d'identité, délivrée par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- b) Passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- c) Un des documents de séjour délivrés en application des articles L. 311-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dans leur version applicable à la Nouvelle-Calédonie;

3° Pour les titulaires de l'autorité parentale, ressortissants d'un pays tiers à l'Union européenne :

- a) Passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- b) Un des documents de séjour délivrés en application des articles L. 311-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dans leur version applicable à la Nouvelle-Calédonie ;
- c) Titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride.

Ces documents doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

4° Lorsque l'autorité parentale est exercée par le président de l'assemblée de province territorialement compétente, par l'autorité compétente en matière d'aide sociale à l'enfance l'identité du signataire peut être justifiée au moyen des documents suivants :

- a) Documents mentionnés aux 1° et 2° de la présente annexe ;
- b) Carte professionnelle délivrée par l'administration dont relève le signataire, comportant les nom et prénoms du titulaire, sa photographie ainsi que l'autorité de délivrance.